



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 1^{er} décembre 2025
à 19 h 30**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 4243, rue de Charleroi, le lundi 1^{er} décembre 2025, à 19 h 30.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de ce jour, 1^{er} décembre 2025, à 19h30.

10.02 Ouverture

CA Direction des services administratifs

Mot de la mairesse et des élu.es.

10.03 Questions

CA Direction des services administratifs

Période de questions du public.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Direction des services administratifs - 1259595027

Approuver et transmettre le budget de fonctionnement 2026 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Direction des services administratifs - 1259595028

Approuver et transmettre le Programme décennal d'immobilisations (PDI) exercices 2026-2035 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Levée de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2025.

Marc-Aurele APLOGAN
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le lundi 1^{er} décembre 2025



Dossier # : 1259595027

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives

Niveau décisionnel proposé : Comité exécutif

Projet : -

Objet : Approuver et transmettre le budget de fonctionnement 2026 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

QUE soit approuvé le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'exercice 2026, tel qu'il apparaît ci-après dans le présent sommaire, incluant les pièces jointes qui font partie intégrante de celui-ci;

QUE soit approuvé l'organigramme de chacune des unités administratives de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'exercice 2026, dans la forme décrite dans les fichiers joints au présent sommaire pour en faire partie intégrante;

ET QUE soit transmis au comité exécutif de la Ville de Montréal le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'exercice financier 2026, le tout conformément à l'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-12-01 08:54

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259595027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver et transmettre le budget de fonctionnement 2026 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

La Charte de la Ville de Montréal, L.R.Q., chapitre C-11.4 (ci-après la « Charte »), contient des dispositions concernant l'adoption du budget de la Ville.

En effet, les articles 143.2 et 144.5 de la Charte stipulent que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par celui-ci, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

Les Lois 23 et 33, adoptées en décembre 2003, ont modifié la Loi sur les cités et villes de la Charte de la Ville de Montréal. En vertu de ces changements, les arrondissements de la Ville de Montréal doivent adopter leur budget de fonctionnement de façon formelle, par résolution du conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10 305 : Approuver et transmettre le budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CA22 10 275 : Approuver et transmettre le budget de fonctionnement 2023 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

DESCRIPTION

En sommaire, les revenus et dépenses de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2026 sont les suivants :

JUSTIFICATION

L'adoption du budget de fonctionnement est requise par la Loi et la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Revenus

- Le taux de taxes locales est passé de 0,1274\$ à 0,1230 \$ par 100 \$ d'évaluation;

- La tarification locale est majorée de 2,5%.

Dépenses

- Adaptation des services de proximité suite à l'étude des besoins en loisirs;
- Poursuite des actions avec les organismes locaux visant à renforcer le sentiment de sécurité des citoyens;
- Mise en œuvre du Plan d'action Aînés de Montréal-Nord;
- Mise en œuvre du Plan d'action culturel;
- Mise en œuvre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'arrondissement Montréal-Nord;
- Séance d'information publique et début de la construction de la nouvelle bibliothèque et espace culturel du Cœur-Nomade;
- Mise en œuvre du plan d'action de la Maison culturelle et communautaire de l'avenir;
- Révision et mise en place du programme Éco-Quartier en 3 volets :
 - Gestion des matières résiduelles, propreté et écoresponsabilité;
 - Verdissement, biodiversité et agriculture urbaine;
 - Concertation et participation à la vie citoyenne;
- Ajout d'une ressource pour la bibliothèque et espace culturel du Cœur-Nomade;
- Finalisation de l'analyse des plans et lancement de l'appel d'offres du Cœur-Nomade;
- Adaptation de l'offre de services Équité, diversité et inclusion (EDI) – volet citoyen.ne.s.

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une fois adopté, le budget de fonctionnement doit faire l'objet d'une communication à la population de l'Arrondissement, soit par un envoi individuel ou par la publication d'un avis dans un journal local. L'Arrondissement prévoit un résumé pour parution dans « InfoNord ». La présentation sera aussi disponible sur le site Internet de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est préparé en conformité avec les articles 143.1 et 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal et l'article 474 de la Loi sur les cités et villes. À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carmen BAIANT
secrétaire- recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Marc-Aurèle APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-10-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissement



Dossier # : 1259595028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver et transmettre le Programme décennal d'immobilisations (PDI) exercices 2026-2035 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

QUE soit approuvée la liste des projets ci-jointe qui constitue le Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'Arrondissement, de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets de 2026 à 2035;
ET QUE soit transmis au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme décennal d'immobilisations(PDI) de l'Arrondissement, exercices financiers de 2026 à 2035.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-12-01 08:58

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259595028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver et transmettre le Programme décennal d'immobilisations (PDI) exercices 2026-2035 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

Les Lois 23 et 33, adoptées en décembre 2003, ont modifié la Loi sur les cités et villes et la Charte de la Ville de Montréal. En vertu de ces changements, les arrondissements de la Ville de Montréal doivent dresser et transmettre leur budget au comité exécutif leur programme d'immobilisations de façon formelle, par résolution du conseil d'arrondissement. Depuis le regroupement municipal de 2002 et jusqu'au 1^{er} janvier 2005, les dépenses financières engendrées dans le cadre du PTI étaient financées par des emprunts à long terme remboursés par la taxe foncière générale, imposée à l'ensemble des propriétés de la Ville de Montréal. Depuis le 1^{er} janvier 2005, les règlements d'emprunt sont adoptés par l'arrondissement et sont financés par les propriétaires d'immeubles imposables situés dans l'arrondissement (article 146.1 de la Charte de la Ville, modifiée par la Loi 33).

Seules les dépenses réalisées entre 2006 et 2024 servent donc à calculer la taxe sur l'investissement qui apparaîtra au compte de taxe de l'année 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 10 263 : Approuver et transmettre le Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2025-2034 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CA23 10 306 : Approuver et transmettre le Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2024-2033 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CA22 10 276 - Approuver et transmettre le Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2023-2032 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

DESCRIPTION

Pour la période 2026 à 2035, l'arrondissement de Montréal-Nord (Arrondissement) prévoit investir 62 millions \$. Il s'agit principalement de projets reliés à l'entretien et à la réfection du réseau routier, à l'aménagement de parcs, à la mise à niveau des chalets de parc et autres bâtiments ainsi qu'à des travaux qui découlent de la mise en valeur du territoire.

Répartition des investissements par programme
(en milliers \$)

	2026	2027	2028	2029-35	TOTAL
Développement	1 800	2 850	0	0	4 650
Parcs	4 353	1 700	1 700	11 900	19 653
Bâtiments	742	2 182	2 182	15 274	20 380
Réfection routière	1 000	1 750	1 750	12 250	16 750
Informatique	100	100	100	700	1 000
TOTAL	7 995	8 582	5 732	40 124	62 433

Sources de financement des projets

(en milliers \$)

	2026	2027	2028	2029-35	TOTAL
Fonds de roulement	100	100	100	700	1 000
Subventions	200	800	0	0	1 000
Surplus et réserves	1 303	2 050	0	0	3 353
Fonds de parcs	760	0	0	0	760
Règlements d'emprunt à adopter	5 632	5 632	5 632	39 424	56 320
TOTAL	7 995	8 582	5 732	40 124	62 433

JUSTIFICATION

L'approbation de la liste des projets prévus dans le Programme décennal d'investissement (PDI) est requise par la Loi. Le budget du PDI de l'Arrondissement, tel que soumis au conseil, prévoit que son financement sera assuré par des emprunts à long terme, soit un montant total de **5 632 000 \$** annuellement pour les années financières de 2026 à 2035. Cette dette sera contractée par le Service des finances et sera remboursée au moyen d'une taxe foncière à la charge des propriétés imposables de l'Arrondissement à partir de l'exercice 2027.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Depuis l'exercice 2005, le coût du service de la dette afférente aux dépenses en immobilisations est à la charge des contribuables de l'Arrondissement.

MONTREAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications seront gérées par la Division des relations avec les citoyens et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le conseil municipal et le conseil d'agglomération devraient adopter le PDI au cours du mois de décembre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2025-10-27
Daniel ROBERT conseiller(-ere) en gestion des ressources financières	Marc-Aurele APLOGAN secrétaire d'arrondissement	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissementt

